

Patricia Lévesque

De: Direction régionale de la Montérégie/MCC
Envoyé: 22 juillet 2024 11:26
À: 'service@ville.chateauguay.qc.ca'
Cc: Anabelle Oger; Gilles Marcoux; direction.generale@ville.chateauguay.qc.ca;
'Cynthia.Chartier@ville.chateauguay.qc.ca'
Objet: Avis de non-intervention - 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay - N/Réf. 51692
Pièces jointes: 51692_lettre_292_BoulevardSaint-Jean-Baptiste_Chateauguay.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

Meilleures salutations,

Rita Fülöp

Secrétaire

Direction de la Montérégie
Ministère de la Culture et des Communications
125, chemin du Coteau-Rouge, R.-C. bureau 102
Longueuil (Québec) J4J 1W7

Téléphone : 450 646-1542
Télécopieur : 450 646-7098
Courriel : drmonter@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Anabelle Oger <anabelle.oger.ext@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 juillet 2024 08:19

À : Martin, Stéphanie <Stephanie.Martin@ville.chateauguay.qc.ca>

Cc : Annie Tétreault <annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de renseignement concernant le 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Martin,

Je vous contacte suite à la réception d'un préavis de démolition concernant le 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste. Le ministère aurait besoin de quelques informations supplémentaires afin de mener à bien son analyse.

Tout d'abord, nous nous demandons si le comité de démolition a déjà été fait concernant l'ensemble agricole, si oui, quels ont été les commentaires, les potentielles oppositions formulées face au

projet. Nous aimerions aussi avoir accès aux documents sur l'état du bien et sur son étude patrimoniale, si cela a été réalisé.

De plus, nous nous demandons, quel est l'avenir du terrain, suite à cette démolition ? Il y a-t-il un projet de développement immobilier ?

Puis, concernant un tout autre dossier, le ministère a été interpellé concernant un projet de démolition de la maison Moise Prigent. Est-ce que ce dossier va être prochainement présenté au comité de démolition ?

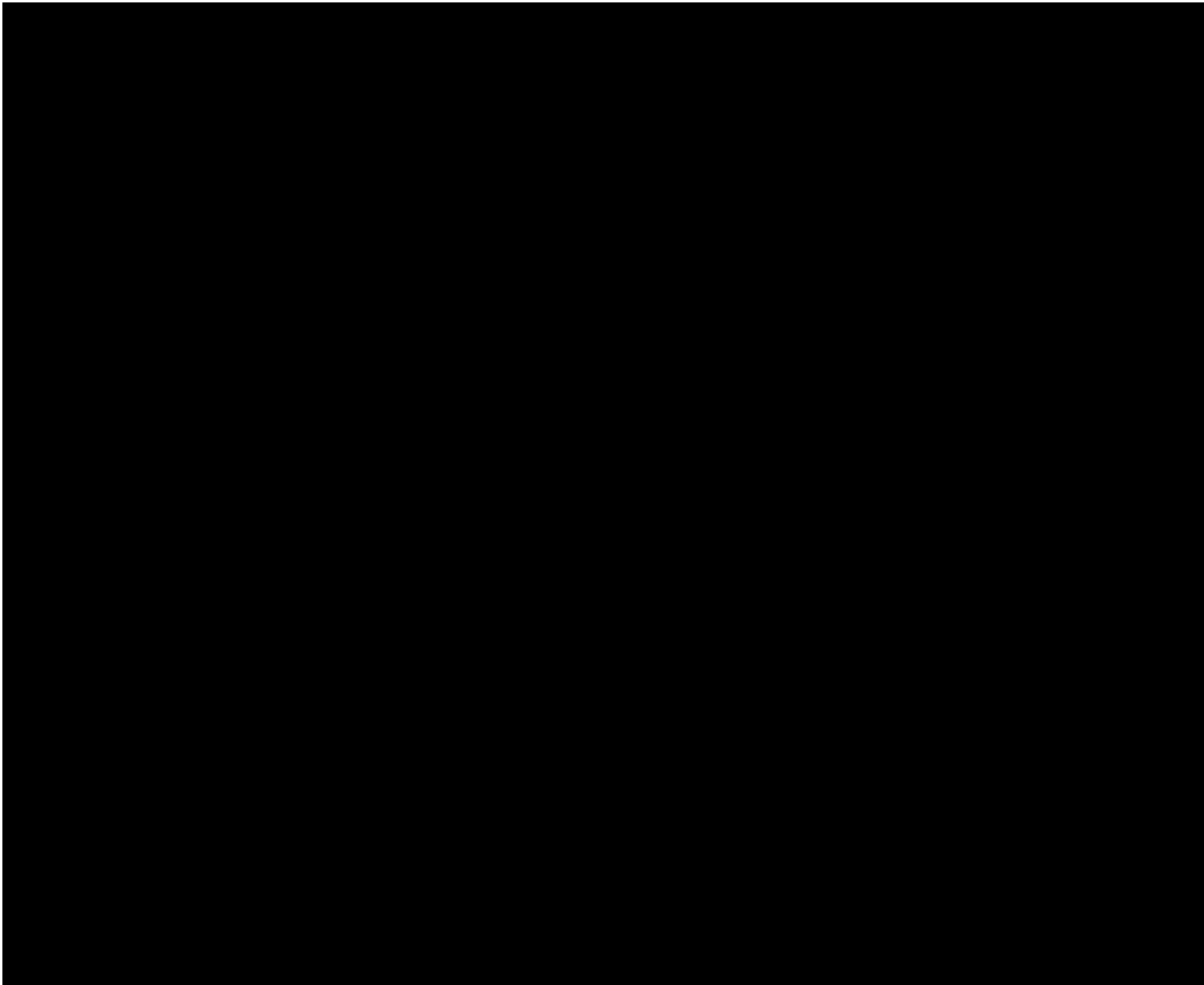
Vous remerciant par avance,
Passez une bonne journée,

Bien cordialement,

Anabelle Oger

Direction de la Montérégie
Ministère de la Culture et des Communications
125, **chemin du Coteau-Rouge**, R.-C. bureau 102
Longueuil (Québec) J4J 1W7

Patricia Lévesque



De : Annie Tétreault <annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 septembre 2024 12:19

À : Larose, Julie <Julie.Larose@ville.chateauguay.qc.ca>

Objet : RE: Maison Faubert - 292, Saint-Jean-Baptiste

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Julie,

Autre question : la Ville a-t-elle soumis ce dossier de démolition à la MRC ?

Annie Tétreault

Direction de la Montérégie
Ministère de la Culture et des Communications
125, **chemin du Coteau-Rouge**, R.-C. bureau 102
Longueuil (Québec) J4J 1W7



PAR COURRIEL

Longueuil, le 22 juillet 2024

Madame Julie Larose
Directrice
Service de l'aménagement et du développement du territoire
Ville de Châteauguay
service@ville.chateauguay.qc.ca

Madame la Directrice,

À la suite de la réception de l'avis d'intention de votre municipalité de délivrer un permis ou un certificat d'autorisation relatif à la démolition du 292, boulevard Saint-Jean-Baptiste, le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse du dossier.

Nous souhaitons, par la présente, porter à votre attention certains éléments issus de cette analyse :

- L'ensemble agricole symbolise l'importance de l'identité agricole de la ville et il est caractéristique du paysage et de l'histoire de la région.
- La valeur urbanistique et paysagère se caractérise par la disposition des différents bâtiments de l'ensemble agricole, mais aussi, par leur localisation sur la « Terre à Faubert », au cœur d'un milieu boisé et forestier préservé.
- L'intérêt historique de l'ensemble de bâtiment est conclu par leur typologie agricole, reflet de l'importance du milieu agricole pour la ville et sa région.
- Le bâtiment principal possède un état d'authenticité bon et semble être dans un bon état général malgré les diverses modifications faites et les dégradations subies. Aucun enjeu sur la sécurité publique n'a été démontré. Les caractéristiques architecturales ainsi que les fondations en moellons du bâtiment en font un élément d'intérêt.
- Les trois dépendances de l'ensemble agricole témoignent de l'importance de l'activité agricole passée du secteur et de l'importance de cet ensemble en particulier.

... 2

Cependant, malgré l'intérêt patrimonial de l'immeuble, celui-ci ne répond pas aux critères permettant un classement par le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le Ministère tient néanmoins à souligner l'importance de préserver le patrimoine agricole qui caractérise le paysage et l'histoire de la région.

Considérant ce qui précède, nous tenons à vous informer que la Municipalité ou la MRC peut pour sa part utiliser son pouvoir de citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin de protéger l'immeuble visé par cet avis. Votre municipalité a également la possibilité d'utiliser d'autres outils réglementaires pour la gestion du patrimoine sur son territoire. Comme vous le savez, la préservation du patrimoine immobilier permet un développement harmonieux du territoire. Il s'agit d'une responsabilité que nous partageons au bénéfice des générations actuelles et futures.

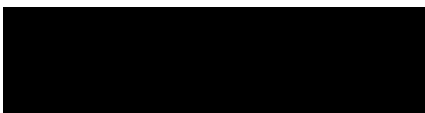
Par ailleurs, le Ministère constate qu'il y a peu d'informations permettant de documenter l'histoire de cet immeuble. La MRC de Roussillon doit adopter un inventaire du patrimoine bâti pour votre territoire au plus tard le 1^{er} avril 2026 et nous vous invitons à collaborer avec elle pour accélérer ce processus qui permettra d'améliorer les connaissances sur le patrimoine bâti de votre ville, et de mieux assurer sa protection et sa mise en valeur.

Afin que vous puissiez poursuivre vos analyses et permettre l'émergence de solutions alternatives, nous vous informons que votre municipalité doit attendre la fin du délai de 90 jours prescrit à la Loi, soit le 20 septembre 2024, avant de délivrer son permis ou certificat d'autorisation.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Annie Tétreault, conseillère en patrimoine, à l'adresse courriel suivante : annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

La directrice,



Annie Goudreault

c. c. M. Karl Sacha Langlois, directeur général, Ville de Châteauguay
M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier, MRC de Roussillon

N/Réf. : 51692

Direction de la Montérégie

Saint-Lambert, le 26 juin 2019



Madame Nancy Poirier
Directrice générale par intérim
Ville de Châteauguay
5, boulevard d'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Madame la Directrice générale,

Nous avons bien reçu la lettre concernant la maison Moïse-Prégent que le maire de Châteauguay, M. Pierre-Paul Routhier, a transmise à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, M^{me} Nathalie Roy, le 11 juin 2019. Dans cette lettre, le maire fait part de la réticence de la Ville de Châteauguay à procéder à la restauration de la maison Moïse-Prégent dont elle est propriétaire en raison de la future zone inondable qui pourrait affecter cet immeuble.

D'abord, nous sommes d'avis qu'il est de la responsabilité de la Ville de Châteauguay de procéder à la documentation de l'intérêt patrimonial de l'édifice, notamment quant à son histoire et à son architecture, avant qu'un geste irréversible ne soit posé. En 2016, le Ministère a transmis une lettre à l'ensemble des maires des villes et des municipalités du Québec afin de leur rappeler leur responsabilité dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine d'intérêt local et régional, de la même manière que le Ministère prend la responsabilité d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine qui a une portée nationale. Nous comptons ainsi sur la collaboration de la Ville de Châteauguay dans la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de notre patrimoine culturel collectif.

Le Ministère croit également que la présence de bâtiments d'intérêt patrimonial dans des zones inondables ne soit pas un problème majeur et incontournable puisque des mesures préventives peuvent être mises en place lors d'inondations notamment afin de limiter les répercussions sur les éléments caractéristiques qui contribuent à la valeur patrimoniale des bâtiments.

Saint-Lambert
2, boulevard Desaulniers
bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2
Téléphone : (450) 671-1231
Télécopieur : (450) 671-3884
www.mcc.gouv.qc.ca

Enfin, nous vous informons que le Ministère administre un programme qui permet d'accorder une aide financière pour la restauration de bâtiments dont la valeur patrimoniale significative est démontrée. Nous vous invitons à consulter le site web du Ministère à ce sujet à l'emplacement suivant : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6169>.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Annie Tétreault, conseillère en patrimoine culturel à la Direction de la Montérégie au 450 671-1231, poste 32.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,



Anne-Marie Gendron pour
Annie Goudreault

Réf. : 35367